

L'enseignement technologique en langue vivante pour les séries ST2S, STL, STI2D, STD2A et STMG¹

Assise réglementaire :

Arrêté du 16 juillet 2018 portant organisation et volumes horaires des enseignements des classes de première et terminale des lycées sanctionnés par le baccalauréat technologique..., article 8 :

« Le volume horaire de l'enseignement technologique en langue vivante A est de trente-six heures annuelles, soit une heure hebdomadaire ».

Arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux épreuves du baccalauréat technologique à compter de la session de 2021, articles 3 et 7 :

« Les épreuves de langue vivante étrangère évaluent les compétences écrites et orales définies par arrêté du ministre chargé de l'éducation nationale » ;

« Une épreuve obligatoire orale terminale de vingt minutes (20 minutes) est préparée pendant le cycle terminal. Elle porte sur un projet adossé à un ou deux des enseignements de spécialité suivis par le candidat ».

1. Les programmes de référence

L'enseignement technologique en langue vivante (ETLV) repose sur le programme de langue vivante et de la spécialité qui lui sert d'appui. Il est pris en charge conjointement par deux enseignants, un enseignant de langue vivante et un enseignant de la spécialité de science et technologie concernée (voir tableau ci-dessous). La langue vivante est une LVA.

« Cet enseignement fait intervenir des démarches collaboratives entre les deux disciplines ainsi que des modalités d'organisation variées.

Les situations d'apprentissage mettent en jeu les domaines propres à la spécialité et les spécificités culturelles de l'aire linguistique étudiée. Par un travail d'analyse (immédiate ou différée) en langue étrangère, elles donnent accès à la compréhension et à l'expression des concepts de la spécialité et rendent perceptibles aux élèves leur cheminement et leurs connaissances. »²

L'enseignement technologique en langue étrangère invite à une pratique accrue de la langue vivante selon une pédagogie qui, par la contextualisation, favorise l'articulation des apprentissages linguistiques, culturels et de spécialité. Il offre ainsi une plus-value à même hauteur pour les deux disciplines.

D'une part, l'entrée par la spécialité de la série technologique fournit l'assise sur laquelle se développe la capacité à faire, à comprendre, à penser et à dire. De l'autre, le recours à la langue étrangère, dans les temps incontournables de verbalisation et d'échange

¹ L'enseignement technologique en langue vivante de la série STHR, rénovée en 2016, n'est pas modifié par le présent document, qui reprend pour l'essentiel les principes et modalités pédagogiques de mise en œuvre de l'ETLV dans la série STHR publiés sur Eduscol en 2016 : RESS_Document_cadre_ETLV_STHR_609730.

² Programme de langue vivante du cycle terminal de la série STHR, *Bulletin officiel de l'Éducation nationale* n° 11 du 17 mars 2016.

appelés par des situations de communication concrètes, se traduit par des prises de parole en continu et en interaction, entre pairs ou avec les enseignants. Au travers d'activités de production langagières variées, il s'agit de favoriser, au-delà de la simple maîtrise du lexique, le développement des compétences sociolinguistiques, culturelles et pragmatiques nécessaires à une communication efficace, la construction progressive d'une parole discursive claire et la structuration des connaissances et des idées. Reprendre à l'identique ou reformuler, présenter, préciser, illustrer, expliquer, argumenter, convaincre, synthétiser sont autant de capacités travaillées au profit d'acquis solides. La production écrite s'en trouve, elle aussi, renforcée grâce à sa relation pratique à l'oral (prise de notes, compte rendu, synthèse...).

Cet enseignement s'intègre dans les parcours pédagogiques des deux disciplines dans un souci de cohérence et de continuité. Les thématiques abordées et les progressions développées dans les deux disciplines font l'objet d'une concertation et d'une coordination, de manière à ce que l'enseignement technologique en langue vivante fonctionne pleinement comme le vecteur d'une meilleure intégration des apprentissages au bénéfice des élèves.

Les professeurs s'interrogeront notamment sur l'intérêt culturel de leurs choix pour chacune des deux disciplines.

L'ETLV repose sur une langue vivante et sur une spécialité. Pour chaque série technologique, la spécialité concernée est la suivante :

Série	Classe de première	Classe de terminale
ST2S	Sciences et techniques sanitaires et sociales	Sciences et techniques sanitaires et sociales
STL	Biotechnologie	Biochimie-Biologie-Biotechnologie
	Sciences physiques et chimiques en laboratoire	Sciences physiques et chimiques en laboratoire
STD2A	Design et métiers d'art	Conception et création en design et métiers d'art
STI2D	Ingénierie et développement durable (I2D)	Ingénierie, innovation et développement durable (2I2D)
STMG	Management	Management, sciences de gestion et numérique

2. Le co-enseignement

Cet enseignement fait intervenir des démarches collaboratives et complémentaires entre les deux disciplines, ce qui suppose une étroite concertation en amont (préparation fondée sur l'identification des besoins) et en aval (exploitation, évaluation). La présence des deux enseignants renforce la cohérence de la démarche, implique chaque collègue dans le champ disciplinaire qui n'est pas le sien et crée une dynamique communicationnelle ancrée dans des situations concrètes et variées. Elle permet également de conforter la dimension biculturelle en explicitant certaines différences, certaines spécificités inhérentes à chaque langue, qu'elles soient liées aux concepts de la spécialité ou qu'elles relèvent de paramètres socioculturels de l'utilisation de la langue. La co-intervention favorise ainsi la mise en lumière des écarts entre les approches selon les aires culturelles.

La construction d'un enseignement technologique en langue vivante conjoint nécessite un pilotage partagé selon les compétences de chacun, autour d'objets d'étude communs ancrés dans la spécialité technologique : un pilotage scientifique et technologique assuré par le professeur de la spécialité concernée, un pilotage linguistique assuré par le professeur de langues vivantes et un pilotage culturel et pédagogique commun. Ensemble, l'équipe d'enseignants identifie et détaille les objectifs de formation de chaque discipline, les capacités (dans les séries technologiques) ou compétences (en LV) à acquérir et le rôle de chaque enseignant, ainsi que l'apport éventuel de l'assistant de langue ou d'un intervenant extérieur. À chaque grande étape du parcours pédagogique, les activités langagières et les tâches sont clairement identifiées.

3. L'évaluation de l'enseignement technologique en langue vivante

Comme pour la LVA en fin de cycle terminal, le niveau de compétences visé est B2 (utilisateur indépendant, niveau avancé, selon la classification du Cadre commun de référence pour les langues).

L'ETLV est évalué par le contrôle continu et lors de l'épreuve orale terminale.

L'évaluation effectuée au cours de chaque trimestre figure sur le bulletin scolaire. À ce titre, elle est intégrée dans le contrôle continu, dans les 10 % pris en compte dans la note finale.

Les compétences orales (production orale en continu et interaction) sont évaluées au cours de l'épreuve orale terminale. Modalités (durée, coefficient, composition du jury) à préciser.

